

## ASSURER UNE GESTION FAVORABLE AU MAINTIEN ET A L'ACCUEIL DES ESPECES REMARQUABLES DES MARAIS SALES



### ► Rappel de l'objectif :

Maintenir les différentes fonctionnalités de l'écosystème « marais salés » par une gestion différenciée de l'espace afin de conserver et/ou favoriser l'accueil des espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale.

Rechercher une compatibilité optimale entre la conservation du patrimoine naturel et le développement des activités humaines.

### ► Habitats et espèces concernés :

- Prés salés atlantiques (code 1330).
- Bernache cravant à ventre sombre (code A046) / Canard siffleur (code A050) (espèces d'oiseaux migratrices régulières, article 4.2 de la directive Oiseaux).
- Echasse blanche (code A131) / Avocette élégante (code A132) (espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux).
- Obione pédonculée (espèce végétale menacée de disparition, protection nationale).

### ► Secteurs concernés :

Zone préservée favorable à l'Obione pédonculée à l'ouest de la Roche Torin à Bas – Courtils.  
Réserve de chasse maritime à l'Ouest du Mont-Saint-Michel.  
Autres secteurs de marais salé potentiellement favorables à l'accueil d'espèces remarquables.

### ► Descriptif des opérations et recommandations :

#### 32.1 Poursuivre le suivi annuel des populations d'Obione pédonculée et rechercher d'autres stations.

Il s'agit de l'une des espèces les plus rares du littoral français et de l'Europe du nord-ouest. Cette espèce protégée au niveau national fait donc aujourd'hui l'objet d'un plan de conservation spécifique établi par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) en 2006.

Dans la baie du Mont-Saint-Michel, l'espèce présente une nette régression de la population actuelle au regard de celle identifiée dans la littérature. L'unique station restante se situe à l'ouest de la Roche Torin à Bas – Courtils. Elle fait l'objet d'un suivi annuel spécifique qu'il s'agit de poursuivre afin de juger des impacts de la gestion écologique engagée en sa faveur.

Comment :

🔍 Suivi.

Qui  
et avec qui :

Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire Botanique National de Brest.

Partenaires : Structure animatrice du DocOb, DREAL, DDTM, Conseil Régional de Basse-Normandie, Conservatoire du littoral, AEUDPM, éleveur concerné.

Financement : Conseil régional de Basse-Normandie, Ministère en charge de l'écologie.

Priorité : ★★★

### 32.2 Etablir un plan de gestion pastoral de la station d'Obione pédonculée.

La station actuellement connue se maintient au moins depuis les années 1960 mais l'avenir de la population n'est pas pour autant assuré. La population d'Obione se trouvera de plus en plus réduite en surface du fait de la continentalisation du haut-schorre. En dehors de la zone spécifiquement gérée, les modalités de pâturage ovin n'offrent pas les conditions favorables à l'accueil ou à l'expansion de l'espèce.

Le maintien de l'Obione pédonculée à court terme est donc directement lié à la gestion de la parcelle où elle est présente et aux modalités de pâturage qui s'y appliquent.

Des modalités de gestion précises ont été mises en place dans le cadre d'un partenariat entre un éleveur, l'Etat et le CBNB permettant de préserver l'unique station de la Baie :

- interdiction de tout pâturage du 1<sup>er</sup> décembre au 15 ou 30 avril (à définir chaque année en fonction des conditions météorologiques),
- autorisation du pâturage sur toute la parcelle (10 bovins) chaque année entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin, puis entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre,
- réduction de la zone de pâturage entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 octobre à l'aide d'une clôture électrique amovible afin de soustraire la zone à Obione (délimitation établie avec le Conservatoire Botanique).

Il s'agit de formaliser ce partenariat à travers le plan de gestion pastoral défini dans le cadre de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du secteur. Celui-ci devra prendre en compte l'évolution de la station (évalué par suivi scientifique) et être adapté de besoin.

Néanmoins, à plus long terme, il est difficile d'envisager le devenir de l'espèce en considérant uniquement sa localisation actuelle. Il est donc nécessaire d'envisager sa migration naturelle sur l'ensemble des sites potentiels de la baie du Mont-Saint-Michel. Les prés salés au nord et sud-ouest, ouverts vers les niveaux plus bas du schorre, pourraient potentiellement accueillir l'espèce lors du rehaussement topographique des stations actuelles, mais le pâturage ovin actuellement pratiqué rend ce déplacement naturel de la population impossible (Zambettakis & Geslin, 2006).

L'expérience de gestion menée ici sera source d'enseignements pour faciliter la gestion future des marais salés en faveur de cette espèce. Dans un premier temps, il se pose la question d'étendre la zone expérimentale pour restaurer en contigu de celle-ci de nouvelles conditions favorables au développement de l'Obione pédonculée.

Comment :  Instruction et collaboration,  Travaux de génie écologique.

Qui et avec qui : Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire Botanique National de Brest.  
Partenaires : Structure animatrice du DocOb, DREAL, DDTM, Conseil Régional de Basse-Normandie, Conservatoire du littoral, AEUDPM, éleveur concerné.

Financement : Contrat Natura 2000 (pour les équipements pastoraux nécessaires : clôture, franchissements, etc.) (Cahiers des charges n°2 et 3).

Priorité : ★★★

### 32.3 Expérimenter l'étrépage pour un renforcement de la population à Obione pédonculée.

L'Obione pédonculée s'observe aux abords des dépressions sur un substrat vaseux de texture limoneuse et humide. La plante est donc périodiquement submergée. Elle évite les végétations denses et fermées du haut schorre.

Aussi, elle se rencontre quasi systématiquement dans des végétations ouvertes à recouvrement faible ou moyen. La compétition interspécifique joue fortement pour cette espèce à germination tardive (fin du printemps, début de l'été) lorsque les espèces vivaces du schorre sont en plein épanouissement (Zambettakis & Geslin, 2006).

Il s'agit donc d'expérimenter l'étrépage, au sein de la zone de gestion spécifique, afin de favoriser la dissémination de l'espèce en offrant des conditions favorables.

Comment :	✂ Travaux de génie écologique.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire Botanique National de Brest. Partenaires : Structure animatrice du DocOb, DREAL, DDTM, Conseil Régional de Basse-Normandie, Conservatoire du littoral, AEUDPM, éleveur concerné.
Financement :	Contrat Natura 2000 (Cahier des charges n°8).
Priorité :	★★

### 32.4 Soutenir et étendre le programme de gestion et d'entretien des aménagements de la réserve de chasse maritime (fauche, curage d'entretien, etc.).

La réserve de chasse maritime, qui compte environ 750 ha de marais salés, a fait l'objet d'aménagements (plans d'eau) et d'une gestion spécifique (entretien de la végétation) sur 50 ha favorables à l'avifaune migratrice pendant la saison d'hivernage (Bernache cravant et Canard siffleur) mais également à la reproduction d'autres espèces (Echasse blanche et Avocette élégante). La gestion courante de cet espace vise à favoriser le maintien d'habitats favorables à ces espèces : marais salé à Puccinellie, plans d'eau pour la quiétude et îlots pour l'accueil et la nidification, etc.

Les modalités de gestion entreprises (broyage couplé à un pâturage par les moutons) permettent de contrôler efficacement l'expansion du chiendent, de restaurer certaines surfaces et d'encourager une diversification des habitats de prés salés.

Cette opération a donc pour objet :




- d'une part, le soutien aux opérations d'entretien courant de cet espace (entretien de la végétation, curage des plans d'eau, etc.).
- d'autre part, l'étude pour une extension de ces mesures de gestion à une plus grande superficie des marais salés de la réserve de chasse maritime, par la mobilisation d'outils de gestion adaptés, notamment les Contrats Natura 2000.

Comment :	✂ Travaux de génie écologique.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : ONCFS, Associations de chasse maritime, Fédérations des chasseurs. Partenaires : Structure animatrice du DocOb, DREAL, DDTM, éleveurs de moutons de prés salés.
Financement :	Contrat Natura 2000 (Cahiers des charges n°2, 3, 4, 5, 10 et 11).
Priorité :	★★★

### 32.5 Restaurer (ou créer) certaines zones dépressionnaires et anciens chenaux naturels.

Le vieillissement et la continentalisation des marais salés est un phénomène qui s'accroît de plus en plus en baie du Mont-Saint-Michel. Il en résulte une modification des groupements végétaux dépendant des submersions marines et une évolution des capacités d'accueil pour la faune. Il s'agit de définir, dans un premier temps, les secteurs dans lesquels il serait approprié de redynamiser quelques dépressions et chenaux pour recouvrer certaines des fonctions biologiques du marais salés et / ou reconnecter des compartiments hydrauliques dans un souci de restauration du moyen et haut schorre. Cette opération est à corréliser avec les opérations de gestion décrites ci-dessus. Elle est également complémentaire des opérations de restauration de moyen et haut schorre par la fauche, le broyage et le pâturage (opérations de l'action 3.3, pages suivantes).

Sa mise en œuvre pourra mobiliser des moyens de génie écologique adaptés (étrépage, etc.) à l'aide de Contrats Natura 2000, sans accentuer l'artificialisation du milieu. Néanmoins, il s'agit avant tout d'étudier les possibilités de convergence entre cette opération et les extractions de tange par ailleurs autorisées et encadrées par l'autorité administrative. Il s'agira alors d'orienter et d'encadrer strictement ces extractions sur les secteurs du marais salé à restaurer afin d'atteindre les objectifs de cette opération.

Comment :	 Etude,  Instruction et collaboration,  Travaux de génie écologique.
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : DDTM, Associations de chasse maritime, Fédérations des chasseurs.
et avec qui :	Partenaires : Entreprises d'extraction de tange, structure animatrice du DocOb, ONCFS, Conservatoire Botanique National de Brest, DREAL, DDTM, Conservatoire du littoral, AEUDPM, Université de Rennes I.
Financement :	Relève de l'AOT dans le cas d'extraction de tange - Contrat Natura 2000 dans les autres cas (Cahiers des charges 14 et 16).
Priorité :	★★★